



**MAIRIE DE
NOGENT-LE-ROI**

**COMPTE RENDU SOMMAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18/04/2014**

L'an deux mille quatorze, le dix-huit avril à 19 heures 00, le Conseil Municipal de Nogent sur Roi, sur convocation adressée à chacun de ses membres le 12 avril 2014 conformément aux articles L2121-10 suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la mairie de Nogent-le-Roi, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul MALLET, Maire. La séance a été publique.

Étaient présents : Jean-Paul MALLET, Sandrine MORILLE, Nadine RYBARCZYK-MICHEL, Henry VIMARD, Dominique CHANFRAU, Jean-Luc GEUFFROY, Christian GUERBOIS, Monique RENARD, Ana DE CARVALHO, Jean-François LE NOCHER, Roberto DEL CASTILLO, Salim AOUADI, Yves VAN LANDUYT, Marie-Edith FAVRE, Nathalie BOBEUF, Chrystel CABURET, Amélie COURAUD, Anne-Hélène DONNAT, Hervé GALLEPY, Marie-José GOFRON, Gilles NOËL, Patrick PRIEUR, Valérie SEGABIOT-SERVIUS, Loïc TOUFFET.

Étaient absents : Muriel ZMUDZ.

Étaient excusés : Emilie BOUTELLIER, Sergio FERREIRA.

Avaient donné procuration : Emilie BOUTELLIER à Marie-Edith FAVRE, Sergio FERREIRA à Ana DE CARVALHO.

Secrétaire de séance : Monsieur Patrick PRIEUR.

Le Conseil municipal,

-ADOPTE, à l'unanimité, le procès-verbal des séances du conseil municipal du 29 mars 2014.

-DECIDE de déléguer au Maire un certain nombre de ses compétences conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et précise que le Maire rendra compte à chaque réunion du Conseil municipal de l'exercice de cette délégation. (Vote : 21 voix pour et 5 abstentions).

-DECIDE, à l'unanimité, que la composition de la commission consultative de Vacheresses-les-Basses se compose comme suit : Mme Marie Françoise IOB, M. Jean-Marie BOHIN et M. Michel LAHAYE.

-DECIDE, à l'unanimité, de voter les indemnités de fonction versées aux maires, aux adjoints et aux conseillers municipaux délégués ; elles s'établissent comme suit :

Maire : 47 % de l'indice 1015 (le maximum étant de 55%)

Maire délégué de VLB : 17 % de l'indice 1015

1er adjoint au 8^{ème} adjoint : 16 % de l'indice brut 1015

Conseillers délégués 1^{er} au 3^{ème} : 16 % de l'indice brut 1015

-DECIDE, à l'unanimité, que les deux délégués représentant la Commune au sein des instances du Comité National d'Action Sociale, sont :

Pour le collège des élus : Mme Marie Edith FAVRE

Pour le collège des agents : Mme Sandrine BACA

-DECIDE, à l'unanimité, de prendre acte du transfert du siège social du Syndicat Intercommunal du Cours Moyen de l'Eure, à Ecluzelles dans les locaux du SIPEME ; et d'accepter le changement du mode de représentation des communes, avec un délégué titulaire et un délégué suppléant ; et enfin de prendre acte du retrait des communes de Jouy et Saint Prest (changement du périmètre du syndicat) et les conditions patrimoniales et financières du retrait fixées en accord entre le SICME et les deux communes et Chartres métropole.

-DECIDE, de voter les taux d'imposition 2014, et pour cela de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2013 et de les reconduire à l'identique sur l'exercice 2014 soit :

- Taxe d'habitation = 13.26 %

- Foncier bâti = 20.65 %

- Foncier non bâti = 31.28 %

(Vote : par 21 voix pour et 5 voix contre).

-DECIDE, à l'unanimité, de rembourser la somme de 436 €, au comité d'entreprise TRAMICO, suite à sa réservation par erreur d'un créneau horaire à la salle couverte du château, pour l'utilisation d'un terrain de tennis ; le chèque ayant été encaissé entre temps.

-DECIDE, à l'unanimité, de solliciter les subventions au titre du FDAIC 2014 pour les programmes de travaux suivants :

RAPPEL DES PROJETS ET PLAN DE FINANCEMENT	HT
Aménagement de sécurité Carrefour de la rue Charles PEGUY et RD 26 (route d'Ormoy) – Mise en œuvre d'un plateau surélevé, busage d'un fossé existant, travaux divers réseau eaux pluviales, signalisation	
Travaux + maîtrise d'œuvre	72 545.57 €
FDAIC 2014 taux 30 %	21 764 €
Autofinancement	50 781.57 €
Rénovation de l'école Jean ROSTAND Aménagement extérieurs, travaux d'étanchéité, menuiseries extérieures et fermetures, diagnostic amiante et plomb (tranche 1)	
Travaux tranche 1 + maîtrise d'œuvre	204 975 €
Travaux tranche 2 + maîtrise d'œuvre	137 280 €
FDAIC 2014 taux 30 % (tranche 1)	61 492 €
DETR 2014 (20 % tranches 1 et 2 = 343 205 €)	68 641 €

Autofinancement tranches 1 et 2	213 072 €
Aménagement espace sportif Reprise des murs et aménagement de l'ancien court de tennis Reconstruction de l'espace multisports Travaux FDAIC 2014 taux 20 % Autofinancement	 86 199.36 € 17 240 € 68 959.36 €
Aménagement mairie Création d'une salle d'archives Sécurité des deux bureaux accessibles dans la cour de la mairie : mise en œuvre de volets roulants Travaux FDAIC 2014 taux 30 % Autofinancement	 9 577.16 € 2 873 € 6 704.16 €
Rénovation de deux courts de tennis dans le parc du château Régénération et réfection des courts de tennis N°1 et N°3 et remplacement des clôtures sur le court N° 1 (tranche 1) Travaux FDAIC 2014 taux 20 % Autofinancement	 19 701.08 € 3 940 € 15 761.08 €
Mise aux normes du terrain bicross FDAIC 2014 taux 20 % Autofinancement	18 895.52 € 3 779 € 15 116.52 €
Aménagement de voirie Reprise de trottoirs RD 148 les montants, Rue des petits souliers Rue de la libération, chemin du Boullay Thierry Travaux + maîtrise d'œuvre FDAIC 2014 taux 30 % plafond : 115 000 € HT Autofinancement	 188 764.72 € 115 000 € 73 764.72 €

-DECIDE, à l'unanimité, que le montant des travaux de rénovation de l'école Jean ROSTAND ayant augmenté suite à l'intégration de nouvelles interventions (courants faibles, huisserie, voirie), de signer un protocole transactionnel avec le maître d'œuvre, le cabinet DIAGRAM Architecture, pour prendre en compte dans sa rémunération ses évolutions de programme.

-DECIDE, à l'unanimité, de solliciter le Conseil Général d'Eure et Loir pour une aide au financement des actions de communication de la médiathèque la « p@renthèse », sur trois années, avec une prise en charge de 70 % la première année, 50 % la deuxième, puis 30 % la troisième.

-DECIDE, suite au rapport favorable du commissaire enquêteur et au résultat de la consultation des personnes publiques, d'approuver la modification du Plan Local d'Urbanisme de Nogent le Roi ; le dossier de modification du PLU est tenu à la disposition du public à la mairie de Nogent le Roi aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la Préfecture d'Eure et Loir. (Vote : 21 pour et 5 contre).

Vu pour être affiché le 25 avril 2014 conformément aux dispositions de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,

Jean-Paul MALLET